

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2020 – 20 h30

L'an deux mil vingt, le 7 février à vingt heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la présidence de Simon ALBERT, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 31 janvier 2020.

ETAIENT PRESENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Noël CATHELIN - Jocelyne DESCOLLONGES - Emmanuel GINET - Melvyn GIRAULT - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

ABSENTS EXCUSES : Christophe DEGLISE ➔ procuration à Jocelyne DESCOLLONGES
Nathalie BURFIN ➔ procuration à Cristinne URBIN

Jocelyne DESCOLLONGES est élue secrétaire de séance

I – VALIDATION COMPTE RENDU

Les conseillers valident à l'unanimité, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2019.

II – FINANCES COMMUNALES

2.1 Admission en non- valeur

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'admettre en non-valeur pour un montant global de

- 1008.31 € pour le budget eau
- 1526,83 € pour le budget assainissement

Ces produits correspondent à des factures non recouvrées par le Trésor Public, les débiteurs étant insolubles.

2.2 Subvention aux associations

Les dossiers de demande d'attribution d'une subvention communale parvenus en mairie seront examinés lors de l'approbation des budgets primitifs 2020.

2.3 Préparation des budgets 2020

Monsieur le Maire

- Communique aux conseillers, pour examen et réflexion, les comptes administratifs et les résultats prévisionnels de clôture des différents budgets 2019

- Propose que les budgets primitifs 2020 soient élaborés par l'actuel conseil municipal mais que leur approbation / vote soit laissé à l'initiative du nouveau conseil municipal issu des prochaines élections.

III – AFFAIRES SCOLAIRES

Des équipements informatiques sont à renouveler pour un coût d'environ 5000 €.

IV – URBANISME

POS- PLU

Le Commissaire enquêteur a rendu le procès-verbal de synthèse de l'enquête publique le 24 décembre 2019.

Après plusieurs réunions du groupe de travail et de l'urbaniste Monsieur le Maire a finalisé et transmis au commissaire enquêteur le 10 janvier 2020 le mémoire de réponse du Maire.

Le 30 janvier le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions. Avis favorable assortis de réserves et de recommandations.

Une réunion post-enquête publique, avec la présence d'une représentante de la DDT, d'un représentant du Scot Bucopa, de l'urbaniste et des membres du groupe de travail a été organisée le 6 février par Monsieur le Maire, afin de définir le « contour » du dossier d'approbation du PLU qui sera soumis au conseil municipal fin février / début mars.

Monsieur le Maire indique que les principales demandes des services de l'Etat portent sur la modération, forte, de la consommation d'espace dévolu à la construction et sur la densification des espaces bâtis. Monsieur le maire informe l'assemblée que le rapport d'enquête publique et les conclusions seront mis à la disposition du public, en version papier en Mairie, et sur le site internet de la Mairie. Ces documents seront consultables durant 1 an.

V – VOIRIE RESEAUX

5.1 Travaux

Les travaux Chemin de la Croisette à Rix vont débuter mi-février, pour une durée de trois semaines environ.

5.2 Traversée du Bourg

Monsieur le Maire rappelle la délibération (5 décembre) de ne pas approuver l'avant-projet présenté, le coût des travaux étant supérieur au coût prévisionnel et de demander au groupement de maîtrise d'œuvre de retravailler cet avant-projet en recherchant des pistes substantielles d'économie.

Un nouvel avant-projet a été élaboré tenant compte des modifications débattues lors des réunions du groupe de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve l'avant-projet version 3
- Le programme de l'opération révisée pour un coût global prévisionnel de 1 632 300 € HT
- Arrête l'enveloppe financière des travaux à hauteur de 1 484 300.00 € HT
- Charge Monsieur le Maire de demander au groupement de maîtrise d'œuvre de poursuivre les missions définies au marché de maîtrise d'œuvre pour mener le projet à son terme
- Décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour la réalisation du projet
- Charge Monsieur le Maire de solliciter les aides financières de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département de l'Ain, de la CCPA de l'Etat (DETR ou DSIL)

Marché de maîtrise d'œuvre :

Le Conseil municipal, après délibération, adopte l'avenant n°1 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée du Bourg, portant le montant du marché à 67 703,08 € au lieu de 60 335 € arrêté au marché initial.

5.3 Extinction nocturne de l'éclairage public

Les travaux de modernisation des trois armoires électriques restantes ont été réalisés, permettant ainsi de mettre en œuvre l'extinction nocturne.

Les étapes à venir :

- Arrêté du maire stipulant les horaires d'extinction (de 0h00 à 6h00)
- Information des habitants sur mise en application
- Installation de la signalisation appropriée aux entrées de l'agglomération.

5.4 Déploiement fibre optique

Des responsables du SIEA et du groupement d'entreprises AXIONE sont venus en mairie présenter le projet de déploiement de la fibre optique sur la commune ; mise en service fin 2020, pour une couverture de 100 % des foyers.

5.5 Maintenance installations eau potable

Le Conseil décide de renouveler la convention de maintenance préventive et curative des équipements et installations de distribution de l'eau potable sur la commune.

5.6 Défense incendie

Le Conseil décide de confier à un prestataire la réalisation du schéma directeur de défense extérieure contre l'incendie pour un coût de 5965.00 € HT.

VI – BATIMENTS- TERRAINS COMMUNAUX

6.1 Bâtiment des Associations

Les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (accès, sanitaires), après la phase démontage de l'existant, reprendront semaine 8.

6.2 Step du Creux

La Commune de GROSLEE SAINT BENOIT a entériné le projet de convention, établi par la commune de Lhuis, de déversement et traitement des eaux usées domestiques des hameaux d'Arandon, les Guigards et Richenard, sur la station d'épuration du Creux. Rémunération forfaitaire annuelle de 5.000 €. Convention de 6 ans reconductible.

6.3 Filière bois

Le Département accorde une subvention de 2500 € pour les travaux de réalisation de pistes pour désenclaver des secteurs de la forêt communale en Creux de Lauranne. Montant prévisionnel des travaux : 15 250.00 € HT

6.4 Sinistre du clocher

Les coûts d'intervention et de remise en place d'arêtières en cuivre, arrachés par un coup de vent le 19/12/2019 s'élèvent à 1.602,20 € HT. Non pris en charge par l'assurance dommage aux biens.

6.5 Logement Mairie

Le Conseil Municipal décide de louer, à compter du 1^{er} mars 2020, l'appartement T2 à un nouveau locataire pour un loyer mensuel de 360 €.

6.6 Restaurant de la place

Fin du bail liant les gérants actuels et la commune : 25 avril 2020
De nouveaux gérants sont recherchés.

VII – CCPA

7.1 Collecte sélective

La collecte sélective des emballages et journaux-magazines s'effectuera, à partir du 17 août 2020, en sac et en porte à porte.

Les points d'apport (conteneurs) seront supprimés.

Les Employés Communaux distribueront à chaque foyer recensé des sacs pour couvrir la période d'août 2020 à avril 2021. Une information complémentaire sera diffusée.

VIII – GESTION DES AFFAIRES COURANTES

8.1 Vin du Bugey

Le Conseil soutient la filière Vins et Eaux-de-vie de vins et demande au gouvernement, par délibération

- D'empêcher la catastrophe économique qui s'annonce suite aux décisions nationales et de réfléchir à une suppression de la taxe dite « gafa » en vue de trouver un compromis avec l'OCDE.
- De reconnaître à la filière vins le statut de victime dans le conflit Airbus et en conséquence de mettre en place un mécanisme d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines

8.2 Plan de Prévention des Risques

Le dossier de concertation du Plan de Prévention des Risques (PPR) « inondations du Rhône, crues torrentielles, ruissellement et mouvements de terrain » sur la commune de Lhuis est ouvert en Mairie et à la disposition du public. L'arrêté du Préfet et le dossier sont consultables en Mairie.

IX – Divers

9.1 Archives anciennes

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait procéder au classement de ses archives par le Centre de Gestion de l'Ain et que des archives anciennes sont actuellement déposées aux Archives Départementales de l'Ain.

Le conseil décide de réintégrer les délibérations (1807 à 1850) aux archives de Lhuis.

9.2 Couverture mobile

Le Président du Conseil Départemental informe que les communes de LHUIS et GROSLEE-SAINT-BENOIT font parties d'un secteur retenu en vue de l'amélioration de la couverture mobile. Travaux réalisés dans un délai maximum de 24 mois.

9.3 Raid du Bugey

L'association Déchaîne ton cœur informe du passage de la course cycliste « le Raid du Bugey » le dimanche 26 avril. Des bénévoles locaux pour assurer les points de ravitaillement sont recherchés.

9.4 Distribution comprimés d'iode

Aux populations résidant dans le rayon de 20 km autour d'un site nucléaire.

Une campagne complémentaire d'information et de distribution de comprimés d'iode est en cours. Le retrait des comprimés d'iode est possible en pharmacie, sans bon de retrait. Voir site www.distribution-iode.com

9.5 Croix Rouge

Le responsable de l'antenne de Belley informe de la suspension des permanences de la Croix Rouge à Lhuis.

Date de reprise des permanences non connue à ce jour.

9.6 EHPAD Plein Soleil

Lors des vœux à la Mapa, Monsieur le Directeur a informé l'assistance que l'étude de faisabilité de l'extension de l'établissement, soumise aux instances (ARS, Département...) suivait son cours normal.

9.7 Remerciements

Des remerciements ont été reçus :

- de plusieurs administrés pour l'attribution du colis de fin d'année
- des Archives Départementales et de plusieurs administrés pour l'envoi du document sur l'exposition de la commémoration du Centenaire de la 1ère guerre mondiale.

Séance levée à 23h

Compte-rendu co rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

Informations Générales

Collecte bacs ordures ménagères

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain rappelle :

- que les habitants doivent s'équiper de bacs CCPA et que les vieux bacs ne doivent pas être utilisés.
- que les bacs CCPA doivent être utilisés maintenant sans attendre.
- qu'aucun sac ne doit être déposé au sol

La société Briord'ures a pour consigne de coller une étiquette sur les bacs non conformes (+ étiquette en boîte aux lettres pour sacs non conformes au sol).

Des informations complémentaires seront mises en ligne sur le site de la commune www.lhuis.fr.